

---

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 14 juillet 2020 à 19 h 30 par voie de vidéoconférence et webdiffusée, sous la présidence de Mme la mairesse Suzanne Roy, à laquelle sont présents les conseillères Isabelle Poulet, Nicole Marchand, Amélie Poirier, Lucie Bisson et les conseillers André Lemay, Claude Dalpé, Mario Lemay et Normand Varin formant QUORUM.

Sont également présentes :

Mme Mélanie Brisson, directrice générale adjointe  
M<sup>e</sup> Nathalie Deschesnes, greffière

---

L'original de l'avis de convocation est déposé aux archives.

La séance débute à 19 h 30.

### **20-307**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **1. OUVERTURE**

1.1 RÉFLEXION

20-307 1.2 ADOPTION – ORDRE DU JOUR

1.3 PAROLE AU PUBLIC – 664-678, chemin du Golf et placette Brunelle (Boucle A) – Zone A-806 – 210, rue du Sanctuaire – Zone A-810

20-308 1.4 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 9 JUIN 2020

#### **2. ADMINISTRATION**

20-309 2.1 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020

20-310 2.2 ADOPTION – CADRE DE RÉFÉRENCE – RELANCE ÉCONOMIQUE LOCALE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE

20-311 2.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE COTRAVAIL À SAINTE-JULIE – MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE ET LE GROUPE LIONEL INC.

20-312 2.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-JULIE – VILLE DE SAINT-AMABLE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-059

20-313 2.5 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – TRAVERSE À IMPULSIONS LUMINEUSES – RUE CALIXA-LAVALLÉE

- 20-314 2.6 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION –  
INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE LÉONARD-DE VINCI
- 20-315 2.7 INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT  
INTERDIT – RUE DU MOULIN
- 20-316 2.8 MODIFICATION – PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT – RUE DE LA COULÉE
- 20-317 2.9 MODIFICATION – PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT – RUE DES IRIS
- 3. SERVICE DES FINANCES**
- 20-318 3.1 APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES  
COMPTES À PAYER
- 20-319 3.2 ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÈGLEMENTS  
D'EMPRUNT
- 20-320 3.3 AUTORISATIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES –  
RÈGLEMENTS 1234, 1237, 1242, 1243, 1244, 1245, 1248, 1249, 1252,  
1254 ET 1255.
- 4. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 20-321 4.1 EMBAUCHE – COMMIS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET  
GESTION DES ACTIFS
- 20-322 4.2 DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE  
MAIN-D'OEUVRE
- 5. SERVICE DES INFRASTRUCTURES**
- 20-323 5.1 ADJUDICATION – MANDAT SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES  
PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE – RÉNOVATION ET MISE AUX  
NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET R-1211, LOT 1
- 20-324 5.2 ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE  
PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184 – ABROGATION DE  
LA RÉOLUTION 20-238
- 20-325 5.3 PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE  
PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184 – ABROGATION DE  
LA RÉOLUTION 20-239
- 20-326 5.4 APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT  
REGROUPE – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE  
DÉGLAÇAGE) – SAISON 2020-2021
- 20-327 5.5 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES  
SOUMISSIONS – FOURNITURE DE LUMINAIRES – AVENUES DES  
PIONNIERS ET DES BÂTISSEURS – PROJET SI-20-188, LOT 2
- 20-328 5.6 ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES  
SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE –  
SURVEILLANCE DES TRAVAUX CIVILS DE CONSTRUCTION DE  
MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES ET DES RÉFECTIONS  
ASSOCIÉES – RÈGLEMENT 1233

---

---

**6. SERVICE DE L'URBANISME**

- 20-329 6.1 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUIN 2020
- 20-330 6.2 RENOUELEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 20-331 6.3 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'ARCHITECTURE – PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO (BOUCLE D) – ZONE A-806
- 20-332 6.4 APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – PROJET INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLES « G » ET « M » – ZONES A-808 ET A-811
- 20-333 6.5 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 20-334 6.6 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (HECTOR – TECK FX) – ZONE C-147
- 20-335 6.7 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (COULEUR DU TOIT) D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151
- 20-336 6.8 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 500, AVENUE JULES-CHOQUET (MAISON DE L'ENTRAIDE) – ZONE C-208
- 20-337 6.9 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE SUR BÂTIMENT ET SUR POTEAU – 630, MONTÉE SAINTE-JULIE (LA BOUTIQUE – ESTHÉTIQUE – SOINS – BEAUTÉ) – ZONE C-305
- 20-338 6.10 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D'UN ÉTAGE) – 451, RUE DOMINIQUE – ZONE H-105
- 20-339 6.11 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 129, RUE DE NANTES – ZONE H-109
- 20-340 6.12 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 1519, RUE DES JONQUILLES – ZONE H-222
- 20-341 6.13 APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (CLÔTURE) – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207
- 20-342 6.14 REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AFFICHAGE DE TYPE LIFE STYLE – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BULK BARN) – ZONE C-258
- 20-343 6.15 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – BOUCLE A (RUE BÉNARD) ET 664-678, CHEMIN DU GOLF – ZONE A-806

- 20-344 6.16 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810
- 20-345 6.17 APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-346 6.18 APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308
- 20-347 6.19 DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALIZATION DE TOPONYME – PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER VILAMO – BOUCLE « K »

**7. SERVICE DES LOISIRS**

- 20-348 7.1 AIDE FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT SPÉCIAL – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 20-349 7.2 AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE
- 20-350 7.3 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2020

**8. RÈGLEMENTS**

- 20-351 8.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LES VÉLOS DANS LES ENDROITS PUBLICS OÙ UNE SIGNALISATION L'INTERDIT
- 20-352 8.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX RAMPES D'ESSAI DE VÉHICULES ACCESSOIRES À UN USAGE INDUSTRIEL SELON CERTAINES CONDITIONS
- 20-353 8.3 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1107-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE SUR UNE PROPRIÉTÉ DONT LA SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À 557 MÈTRES CARRÉS
- 20-354 8.4 AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1108-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AGRANDIR LA SECTION 11 « SECTEURS COMMERCIAUX DE LA ROUTE 229 DANS LA PARTIE NORD DU SECTEUR URBAIN (ZONES C-249 ET C-321) » À MÊME LA SECTION 15 « ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE », SOIT EN Y INTÉGRANT UNE PARTIE DE LA ZONE C-248

- 
- 
- 20-355 8.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1165-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS AUX DÉFINITIONS AINSI QU'EN MODIFIANT LES CATÉGORIES D'IMMEUBLES ASSUJETTIS
- 20-356 8.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1233 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 133 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 133 000 \$
- 20-357 8.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1257 RELATIF AUX ANIMAUX
- 20-358 8.8 ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-102 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE C-308, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5 (9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE CLASSE D'USAGE

**9. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE AU PUBLIC**

**10. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS AU PUBLIC**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

20-359 12.1 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-308**

**ADOPTION – PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 9 JUIN 2020**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Julie tenue le 9 juin 2020 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-309**

**NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020**

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE nommer M. Mario Lemay à titre de maire suppléant pour les mois d'août, septembre et octobre 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-310**

**ADOPTION – CADRE DE RÉFÉRENCE – RELANCE ÉCONOMIQUE LOCALE DE LA VILLE DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU QUE le contexte actuel marqué par la pandémie de la COVID-19 a entraîné temporairement la fermeture de plusieurs commerces ou forcé certains autres à modifier leur offre de produits et services;

ATTENDU QUE chaque acteur économique (citoyen, chef d'entreprise, commerçant, travailleur, étudiant.) a adopté de nouvelles habitudes et de nouveaux réflexes de déplacement, de consommation, de communication et de travail;

ATTENDU QUE cette situation aura inévitablement des effets à long terme, notamment sur la vitalité économique locale, tant en termes de possibilités de développement qu'en termes de risques;

ATTENDU QUE le rôle de la Ville de Sainte-Julie est de soutenir durablement l'économie locale en collaboration avec le milieu;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie désire se doter d'un cadre de référence afin de structurer son action au cours des prochains mois;

ATTENDU QUE la Ville s'appuie sur l'expertise et la contribution de ses partenaires pour répondre au mieux aux besoins et attentes des gens d'affaires de Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la Ville désire poursuivre la réalisation de projets concrets, dans le respect de ses capacités matérielles, financières et humaines;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter le document intitulé « Cadre de référence - Relance économique locale » de la Ville de Sainte-Julie, dont copie est jointe à la présente résolution;

DE transmettre une copie de ce document à la MRC de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-311**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'OPÉRATION D'UN CENTRE DE COTRAVAIL À SAINTE-JULIE – MRC DE MARGUERITE D'YOUVILLE ET LE GROUPE LIONEL INC.**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Julie souhaite qu'un centre de cotravail s'implante sur le territoire de Sainte-Julie, notamment en tant que mesure de mitigation dans le cadre des futurs travaux dans le pont-tunnel Louis-Hyppolite-La Fontaine;

ATTENDU QUE Le Groupe Lionel inc. a manifesté l'intention d'ouvrir un espace de cotravail Hodhofis à Sainte-Julie;

ATTENDU QUE la MRC de Marguerite-D'Youville (ci-après MRC), conformément aux articles 126.2 et 126.3 de la *Loi sur les compétences municipale*, peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire, notamment des mesures d'entrepreneuriat;

ATTENDU QUE la MRC, en collaboration avec la Ville et Le Groupe Lionel, a obtenu une aide financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'un projet pilote de centre de cotravail;

ATTENDU QUE la MRC souhaite financer la mise en œuvre de ce projet pilote en octroyant l'aide financière à Le Groupe Lionel;

ATTENDU QUE la Ville participera à cette mise en œuvre;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par la directrice générale adjointe lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est    PROPOSÉ    par Mme Nicole Marchand  
          APPUYÉ        par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'autoriser la directrice générale adjointe à conclure, avec la MRC de Marguerite-D'Youville et Le Groupe Lionel inc., et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « Entente relative à l'implantation et à l'opération d'un centre de cotravail à Sainte-Julie » ainsi que tout autre document requis pour donner effet à la présente résolution, et à y apporter toute modification mineure jugée nécessaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-312**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉFECTION D'UN TRONÇON DE LA RUE PRINCIPALE À SAINTE-JULIE – VILLE DE SAINT-AMABLE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-059**

ATTENDU QUE le Conseil municipal, à la séance ordinaire du 11 février 2020, a adopté la résolution 20-059 autorisant la signature de l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Amable relativement à la réfection d'un tronçon de la rue Principale à Sainte-Julie avec la Ville de Saint-Amable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'annexe A de cette entente;

Il est    PROPOSÉ    par M. Claude Dalpé  
          APPUYÉ        par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'autoriser la mairesse et la greffière à conclure, avec la Ville de Saint-Amable, et à signer, au nom de la Ville de Sainte-Julie, l'entente intitulée « Entente intermunicipale relative à la réfection d'un tronçon de la rue Principale à Sainte-Julie » dont copie est jointe à la présente résolution;

D'abroger la résolution 20-059.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-313**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – TRAVERSE À IMPULSIONS LUMINEUSES – RUE CALIXA-LAVALLÉE**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 15 juin 2020, d'installer une traverse à impulsions lumineuses pour traverser la rue Calixa-Lavallée, à l'intersection de la rue F.-A. Savard, et ce pour rendre l'accès à la piste cyclable plus sécuritaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

DE remplacer les deux (2) panneaux de passage pour piétons existants et d'ajouter deux (2) traverses à impulsions lumineuses de même que deux (2) panneaux de bouton d'appel de feux pour piétons sur la rue Calixa-Lavallée, à l'intersection de la rue F.-A. Savard, le tout conformément au plan numéro CSP-15juin20-14 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-314**

**INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE LÉONARD-DE VINCI**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 15 juin 2020, d'interdire le stationnement des deux (2) côtés de la rue Léonard-De Vinci, dans le rond-point, à partir du numéro civique 2141;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson



RÉSOLU :

D'installer des panneaux de stationnement interdit, des deux (2) côtés de la rue Léonard-De Vinci, dans le rond-point, à partir du numéro civique 2141, le tout conformément au plan numéro CSP-15juin20-7 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-315**

#### **INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION – ARRÊT INTERDIT – RUE DU MOULIN**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 15 juin 2020, d'installer des panneaux d'arrêt interdit sur la rue du Moulin, entre la rue des Champs et la rue F.-X.-Garneau, de façon à joindre les deux (2) zones d'interdiction déjà présentes en une seule grande zone;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'installer des panneaux d'arrêt interdit sur la rue du Moulin, entre la rue des Champs et la rue F.-X.-Garneau, le tout conformément au plan numéro CSP-15juin20-4 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-316**

#### **MODIFICATION – PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DE LA COULÉE**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 15 juin 2020, de prolonger la zone d'interdiction de stationnement située devant le parc, sur la rue de la Coulée, afin de favoriser la visibilité et de faciliter la circulation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

DE déplacer de cinq (5) mètres en amont le panneau de stationnement interdit et de prolonger le marquage au sol de cinq (5) mètres sur la rue de la Coulée, devant le parc, le tout conformément au plan numéro CSP-15juin20-10 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-317**

**MODIFICATION – PANNEAU DE SIGNALISATION – INTERDICTION DE STATIONNEMENT – RUE DES IRIS**

ATTENDU la recommandation formulée par le Comité de la sécurité publique, lors de la réunion tenue le 15 juin 2020, de déplacer le panneau de stationnement interdit d'une distance d'un mètre, à droite du trottoir du 1170, rue des Iris, pour éviter de bloquer l'accès à ce trottoir tout en rendant la circulation plus sécuritaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont analysé le compte rendu de cette réunion lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE déplacer le panneau de stationnement interdit d'une distance d'un mètre, à droite du trottoir du 1170, rue des Iris, le tout conformément au plan numéro CSP-15juin20-11 joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-318**

**APPROBATION – LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

ATTENDU les chèques émis ou annulés et les comptes à payer préparés durant la période du 5 juin 2020 au 9 juillet 2020 :

▪ Liste F-2020-13	Chèque à ratifier	876 270,53 \$
▪ Liste F-2020-14	Comptes à payer	4 200 925,45 \$

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

DE ratifier les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer durant la période du 5 juin 2020 au 9 juillet 2020 apparaissant sur les listes F-2020-13 et F-2020-14;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-319**

**ANNULATION – SOLDES RÉSIDUAIRES – RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe, pour chacun de ces règlements, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe jointe à la présente résolution afin d'y ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Lucie Bisson  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

QUE la Ville de Sainte-Julie modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

1. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Sainte-Julie affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Julie demande au MAMH d'annuler, dans ses registres, les soldes résiduels des règlements mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-320**

**AUTORISATIONS D'EMPRUNTS TEMPORAIRES – RÈGLEMENTS 1234, 1237, 1242, 1243, 1244, 1245, 1248, 1249, 1252, 1254 ET 1255.**

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé l'emprunt par obligations pour les règlements 1234, 1237, 1242, 1243, 1244, 1245, 1248, 1249, 1252, 1254 et 1255;

ATTENDU QU'en raison de ces approbations d'emprunts à long terme, la Ville de Sainte-Julie peut, par résolution, sans avoir à obtenir l'approbation du ministre, emprunter temporairement et en cas de besoin jusqu'à concurrence de 100 % du montant de ces emprunts;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D'autoriser le trésorier à emprunter temporairement à la Caisse Desjardins du Grand-Coteau jusqu'à concurrence de 100 % du montant d'emprunt autorisé des règlements ci-dessous, par voie de découvert de compte et en cas de besoin seulement, le tout à un taux nominal variable de 0 % en excédent du taux préférentiel que la caisse accorde pour les prêts commerciaux en dollars canadiens (le taux variera automatiquement le jour où celui-ci est modifié) :

<b>Numéro du règlement</b>	<b>Titre du règlement</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Emprunt temporaire autorisé</b>
1234	Règlement 1234 autorisant le paiement des coûts des travaux de mise en valeur du parc des Étangs-Antoine-Charlebois –Phase 2 pour un montant de 375 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 375 000 \$	1 <sup>er</sup> août 2019	375 000 \$
1237	Règlement 1237 pour payer le coût de travaux d'égout sanitaire sur la montée des Quarante-Deux, entre les numéros 25 et 69, ainsi que les frais contingents pour un montant de 507 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 507 000 \$	30 avril 2020	507 000 \$
1242	Règlement 1242 pour payer le coût de travaux de réfection d'infrastructures sur la rue Vauquelin ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 654 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 654 000 \$	15 janvier 2020	1 654 000 \$

<b>Numéro du règlement</b>	<b>Titre du règlement</b>	<b>Date d'approbation</b>	<b>Emprunt temporaire autorisé</b>
1243	Règlement 1243 pour payer le coût de travaux de remplacement d'une conduite d'aqueduc et de réfection de la chaussée sur la rue Principale, entre les rues des Fauvettes et Décarie, ainsi que les frais contingents pour un montant de 905 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 905 000 \$	28 mai 2020	905 000 \$
1244	Règlement 1244 pour payer le coût de travaux d'inspection télévisée, de nettoyage et de diagnostic des conduites d'égouts et de recherche et correction des liens sanitaires et pluviaux ainsi que les frais contingents pour un montant de 200 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 200 000 \$	3 avril 2020	200 000 \$
1245	Règlement 1245 pour payer le coût de travaux de gainage d'aqueduc sur la montée Sainte-Julie, entre les numéros 1125 et 1411, ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 149 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 149 000 \$	15 janvier 2020	1 149 000 \$
1248	Règlement 1248 pour payer le coût de travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur diverses rues ainsi que les frais contingents pour un montant de 1 544 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 1 544 000 \$	7 mai 2020	1 544 000 \$
1249	Règlement 1249 pour payer le coût des travaux de remplacement du dégrilleur et du compacteur de l'usine d'épuration ainsi que les frais contingents pour un montant de 897 905 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 897 905 \$	30 avril 2020	897 905 \$
1252	Règlement 1252 pour payer le coût de travaux d'aménagement de pistes cyclables au parc Jordi-Bonet ainsi que les frais contingents pour un montant de 131 750 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 131 750 \$	5 mai 2020	131 750 \$

Numéro du règlement	Titre du règlement	Date d'approbation	Emprunt temporaire autorisé
1254	Règlement 1254 pour payer le coût de services professionnels relatifs à la phase I des travaux de réaménagement du parc Desrochers ainsi que les frais contingents pour un montant de 150 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 150 000 \$	6 avril 2020	150 000 \$
1255	Règlement 1255 pour payer le coût de travaux de réfection des terrains de tennis au parc Jules-Choquet ainsi que les frais contingents pour un montant de 800 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 800 000 \$	26 juin 2020	800 000 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-321**

**EMBAUCHE – COMMIS – SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET GESTION DES ACTIFS**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a créé un poste de commis au Service des infrastructures et gestion des actifs;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des ressources humaines lors de la Commission administrative du 6 juillet 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

**RÉSOLU :**

D'embaucher Mme Valérie Cyr au poste de commis au Service des infrastructures et gestion des actifs, à compter du 17 août 2020, selon les conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-322**

**DÉPÔT – LISTE D'EMBAUCHE ET DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

ATTENDU l'article 3.3 du *Règlement 1239 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* qui exige le dépôt de la liste d'embauche de tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire ou étudiant et la liste de tout employé ou fonctionnaire municipal régulier nommé à un autre poste à la séance du Conseil suivant l'embauche ou la nomination;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Nicole Marchand  
**APPUYÉ** par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D'accepter l'embauche et le mouvement de main-d'œuvre des personnes suivantes selon les modalités ci-dessous :

<b>MOUVEMENT DE PERSONNEL (personnel régulier)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Gendron-Bureau, Maxime	Régulier	Journalier soir à Journalier	6 juillet 2020
<b>ENGAGEMENT DE PERSONNEL (surnuméraire et occasionnel)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Belval, Jean-Philippe	Surnuméraire	Appariteur concierge	26 juin 2020
Breton, Félix	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	16 juin 2020
Doyon, Antoine	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	15 juin 2020
Fortin, Pierre-Olivier	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	17 juin 2020
Giguère, Éric	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	17 juin 2020
Lévesque, Nicolas	Surnuméraire	Mécanicien	25 mai 2020
<b>Nom</b>	<b>Statut</b>	<b>Mouvement</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
Marcotte, Thomas	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	15 juin 2020
Poulin, Jean-Claude	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	16 juin 2020
Valsorda, Gabriel	Surnuméraire	Surnuméraire manuel	8 juin 2020
Vézina, Rosalie	Surnuméraire	Appariteur concierge	25 juin 2020
Larose, Marianne	Surnuméraire	Commis de bibliothèque	8 juillet 2020

Nom	Statut	Mouvement	Date d'entrée en vigueur
<b>Service des infrastructures et gestion des actifs</b>			
Fortier, Derek	Étudiant	Préposé	22 juin 2020
<b>Service des loisirs</b>			
Babbini, Marie	Étudiante	Animatrice surveillante au service d'accueil	29 juin 2020
Chabot-Martin, Philippe	Étudiant	Animateur au camp Méli-mélo	16 juin 2020
Hamel, Madison	Étudiante	Surveillante animatrice au service d'accueil	29 juin 2020

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-323**

**ADJUDICATION – MANDAT SUPPLÉMENTAIRE – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – RÉNOVATION ET MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL DE VILLE – PROJET R-1211, LOT 1**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a accordé un mandat de services professionnels d'ingénierie pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment Louis-Armand-Savaria (hôtel de ville), projet R-1211, lot 1, à la firme FNX-INNOV inc., aux termes de la résolution 19-276 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019;

ATTENDU QU'un mandat supplémentaire est requis pour modifier les plans et devis de l'hôtel de ville, et ce, dans le but d'y intégrer des travaux relatifs à l'efficacité énergétique;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 29 juin 2020;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Lemay  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjuger un mandat supplémentaire de services professionnels d'ingénierie pour la rénovation et la mise aux normes du bâtiment Louis-Armand-Savaria (hôtel de ville), projet R-1211, lot 1, à la firme FNX-INNOV inc., située au 2111, boulevard Fernand-Lafontaine, Longueuil (Québec) J4G 2J4, pour un montant de 59 787 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément à l'offre de prix de cette entreprise en date du 16 juin 2020;

D'affecter une somme de 63 093,50 \$ du surplus affecté immobilisations afin de financer ce mandat ainsi que le solde du dépassement du règlement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT



**20-324**

**ADJUDICATION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-238**

ATTENDU QU'une demande de soumissions publique a été effectuée pour les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 31 janvier 2020 conformément à la loi;

ATTENDU QUE le contrat numéro SI-20-184 a été adjudgé au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.), aux termes de la résolution 20-238 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 mai 2020;

ATTENDU QU'Aménagement Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) a manifesté son intention de ne pas faire ces travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres;

ATTENDU QUE le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Excavation Jonda inc., accepte d'effectuer ces travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 13 juillet 2020;

Il est **PROPOSÉ** par Mme Amélie Poirier  
**APPUYÉ** par M. Mario Lemay

**RÉSOLU :**

D'adjudger le contrat numéro SI-20-184 concernant les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues à la compagnie Excavation Jonda inc., située au 255, montée Calixa-Lavallée, Verchères (Québec) J0L 2R0, pour un montant de 382 079,17 \$, toutes taxes comprises, le tout conformément aux documents de la soumission présentée et ouverte le 31 janvier 2020;

D'abroger la résolution 20-238.

**20-325**

**PROVISION – TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET RÉFECTION DE PISTES CYCLOPÉDESTRES – PROJET SI-20-184 – ABROGATION DE LA RÉOLUTION 20-239**

ATTENDU l'adjudication du contrat SI-20-184 pour les travaux de construction et réfection de pistes cyclopédestres sur diverses rues à l'entreprise Excavation Jonda inc. pour une somme de 382 079,17 \$;

ATTENDU QUE lors de la réalisation des travaux, des dépenses imprévues au bordereau de soumission pourraient être requises;

Il est **PROPOSÉ** par M. Mario Lemay  
**APPUYÉ** par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'autoriser, dans le cadre du contrat précité, une provision de 10 % pour des travaux imprévus, représentant une somme de 38 207,92 \$, portant la dépense autorisée à 420 287,09 \$;

DE requérir la recommandation préalable du Service des infrastructures et gestion des actifs et l'approbation du directeur général ou de la directrice générale adjointe avant d'engager toute dépense imprévue;

DE requérir que le directeur général ou de la directrice générale adjointe informe les membres du Conseil municipal de toute dépense imprévue lors de la Commission administrative suivant la demande;

D'abroger la résolution 20-239.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-326**

**APPROBATION – ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACHAT REGROUPÉ – ACHAT DE CHLORURE DE SODIUM (SEL DE DÉGLAÇAGE) – SAISON 2020-2021**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie a confié à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder annuellement, pour les saisons 2018-2019 à 2022-2023, à un appel d'offres regroupé en vue de l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacement) pour ses besoins et à l'adjudication de ce contrat, aux termes de la résolution 18-188 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE, suivant un appel d'offres public, le lot G du contrat (région 16) pour la saison 2020-2021 a été adjugé à l'entreprise Sel Warwick inc., au taux de 93,13 \$/tonne métrique, toutes taxes comprises;

ATTENDU QUE les besoins de la Ville de Sainte-Julie pendant cette période sont estimés à environ 2 550 tonnes métriques;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des infrastructures et gestion des actifs lors de la Commission administrative du 6 juillet 2020;

Il est PROPOSÉ par M. Normand Varin  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver l'adjudication par l'Union des municipalités du Québec, au nom de la Ville de Sainte-Julie, du lot G du contrat CS-20202021 concernant l'achat de chlorure de sodium (sel de déglacement) pour la saison 2020-2021 à l'entreprise Sel Warwick inc., située au 807, boulevard Pierre-Roux Est, Victoriaville (Québec) G6T 1T7, pour un montant total de 237 481,50 \$, toutes taxes comprises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-327**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – FOURNITURE DE LUMINAIRES – AVENUES DES PIONNIERS ET DES BÂTISSEURS – PROJET SI-20-188, LOT 2**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats d'approvisionnement, la Ville peut avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour le projet SI-20-188, lot 2 concernant la fourniture de luminaires de rues sur les avenues des Pionniers et des Bâtitseurs.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-328**

**ADOPTION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES SOUMISSIONS – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – SURVEILLANCE DES TRAVAUX CIVILS DE CONSTRUCTION DE MASSIFS D'UTILITÉS PUBLIQUES ET DES RÉFECTIONS ASSOCIÉES – RÈGLEMENT 1233**

ATTENDU les articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* relatifs aux règles d'adjudication des contrats;

ATTENDU QUE lors de l'adjudication de certains contrats de services professionnels, la Ville doit avoir recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé, outre le prix, sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé;

ATTENDU QU'il y a lieu que la grille de pondération et d'évaluation soit adoptée par les membres du Conseil;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'adopter la grille d'évaluation et de pondération des soumissions pour les services professionnels d'ingénierie visant la surveillance des travaux civils de construction de massifs d'utilités publiques et des réfections associées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-329**

**DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL – ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 16 JUIN 2020**

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a délibéré le 16 juin 2020 et a soumis son procès-verbal à la Commission administrative;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de tous les points à l'ordre du jour de ladite réunion et de la teneur des recommandations;

Il est PROPOSÉ par Mme Nicole Marchand  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'accepter le dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 16 juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-330**

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU QUE les seconds mandats de Mme Martine Michaud et de M. Christian Simard à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme se terminent le 1<sup>er</sup> août 2020;

ATTENDU QUE Mme Michaud et M. Simard, lors de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme du 5 février 2020 (résolution 482.2.20), ont accepté de renouveler leur mandat respectif pour un troisième terme de deux (2) ans, conformément au Règlement 728 relatif au Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Sainte-Julie et à ses règles de régie interne;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

DE renouveler les mandats de Mme Martine Michaud et M. Christian Simard à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour une période deux (2) ans;

QUE les troisièmes mandats de Mme Martine Michaud et M. Christian Simard se terminent le 1<sup>er</sup> août 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-331**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT D'ARCHITECTURE – PROJET INTÉGRÉ DU QUARTIER VILAMO (BOUCLE D) – ZONE A-806**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept d'architecture du projet intégré de la boucle « D » située dans le Quartier Vilamo, préparées par le Groupe Pépin et reçues au mois de mai 2020, et ce, conformément à la résolution 488.6.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-332**

**APPROBATION – PIIA – MODIFICATIONS APPORTÉES AUX PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION – PROJET INTÉGRÉ VILAMO – BOUCLES « G » ET « M » – ZONES A-808 ET A-811**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les modifications apportées aux plans-concept de construction, concernant les deux (2) agencements de matériaux proposés, soumis par le requérant, pour les bâtiments des boucles « G » et « M » du projet Vilamo, et ce, conformément à la résolution 488.11.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-333**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'un bâtiment multifamilial, situé au 210, rue du Sanctuaire, présentés par Coursol-Miron Architectes, datés du 4 juin 2020 et portant le numéro de dossier 16 293, en fonction du plan d'implantation préparé par M. Vital Roy et révisé en date du 9 juin 2020, portant le numéro de dossier 24019, mandat 46111, minute 52347, et ce, conformément à la résolution 488.9.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-334**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE – 1978, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL (HECTOR - TECK FX) – ZONE C-147**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par le requérant en date du 15 mai 2020, pour la place d’affaires Hector - Teck Fx, située au 1978, chemin du Fer-à-Cheval, et ce, conformément à la résolution 488.8.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-335**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE RÉNOVATION (COULEUR DU TOIT) D’UN BÂTIMENT COMMERCIAL (PACINI) – 2001, RUE LÉONARD-DE VINCI – ZONE C-151**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept de rénovation, concernant le changement de couleur du toit, soumis par le propriétaire, pour le bâtiment commercial situé au 2001, rue Léonard-De Vinci (Restaurant Pacini), et ce, conformément à la résolution 488.14.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-336**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT – 500, AVENUE JULES-CHOQUET (MAISON DE L’ENTRAIDE) – ZONE C-208**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D’approuver les plans-concept d’affichage préparés par la compagnie Groupe Enseignes Dominion et datés de janvier 2020, pour la place d’affaires La Maison de l’entraide, située au 500, avenue Jules-Choquet, et ce, conformément à la résolution 488.13.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-337**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE SUR BÂTIMENT ET SUR POTEAU – 630, MONTÉE SAINTE-JULIE (LA BOUTIQUE - ESTHÉTIQUE - SOINS - BEAUTÉ) – ZONE C-305**

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

D’approuver les plans-concept d’affichage, déposés par le requérant, pour la place d’affaires La boutique - Esthétique - Soins - Beauté, située au 630, montée Sainte-Julie, et ce, conformément à la résolution 488.2.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-338**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AGRANDISSEMENT D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE (AJOUT D’UN ÉTAGE) – 451, RUE DOMINIQUE – ZONE H-105**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU:

D’approuver les plans-concept d’agrandissement pour l’ajout d’un étage, préparés par la compagnie ST architecture résidentielle exclusive et datés du 28 mai 2020, pour la résidence située au 451, rue Dominique, et ce, conformément à la résolution 488.4.20 du Comité consultatif d’urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-339**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE – 129, RUE DE NANTES – ZONE H-109**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par Karine Surprenant, technologue et datés du 8 avril 2020, accompagnés de perspectives 3D en couleurs et d'un relevé terrain des niveaux, préparé par Dubois, arpenteurs-géomètres, daté du 12 juin 2020 (dossier D17432, minute 11964), pour le 129, rue de Nantes, et ce, conformément à la résolution 488.7.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juin 2020, conditionnellement à ce que le Comité de démolition qui se tiendra le lundi 20 juillet 2020 autorise la démolition de la résidence unifamiliale située à cette adresse;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-340**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE – 1519, RUE DES JONQUILLES – ZONE H-222**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept de construction d'une résidence unifamiliale isolée, préparés par la compagnie Dumele inc. et datés de juin 2020 (version révisée du 11 juin 2020), ainsi que le plan d'implantation préparé par Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 2 juin 2020, portant le numéro de dossier 29296-00, minute 54005, pour le 1519, rue des Jonquilles, et ce, conformément à la résolution 488.3.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juin 2020;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-341**

**APPROBATION – PIIA – PLANS-CONCEPT D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER (CLÔTURE) – 1844, RUE PRINCIPALE – ZONE H-207**

ATTENDU QU'une demande d'approbation pour des travaux d'aménagement paysager, plus précisément pour l'installation d'une clôture, au 1844, rue Principale, a été soumise au Service de l'urbanisme;



---

---

ATTENDU QUE la demande a été traitée au Comité consultatif d'urbanisme à deux (2) reprises, soit aux rencontres des mois de mai et de juin 2020;

ATTENDU QUE lors de la Commission administrative du 29 juin dernier, les membres du Conseil municipal ont approuvé les plans-concept d'aménagement paysager pour l'installation d'une clôture au 1844, rue Principale;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'approuver les plans-concept d'aménagement paysager pour l'installation d'une clôture, soumis par la propriétaire, pour la résidence située au 1844, rue Principale;

QUE la Ville de Sainte-Julie installe une haie de cèdres devant la clôture, du côté de la rue de l'Église, et ce, conditionnellement à ce que le propriétaire soit responsable de l'entretien de celle-ci;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-342**

#### **REFUS – PIIA – PLANS-CONCEPT D’AFFICHAGE DE TYPE LIFE STYLE – 133, BOULEVARD ARMAND-FRAPPIER (BULK BARN) – ZONE C-258**

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

De refuser les plans-concept d'affichage de type Life Style pour la place d'affaires Bulk Barn, située au 133, boulevard Armand-Frappier, local 110, et ce, conformément à la résolution 488.12.20 du Comité consultatif d'urbanisme adoptée le 16 juin 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-343**

#### **DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – BOUCLE A (RUE BÉNARD ET 664-678, CHEMIN DU GOLF – ZONE A-806**

ATTENDU QU'une demande de dérogations mineures concernant des propriétés faisant partie du projet de développement résidentiel de la boucle A (rue Bénard), intégrée au projet domiciliaire Vilamo, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée du plan préliminaire de lotissement, préparé par Mme Valérie Tétreault, arpenteur-géomètre de la firme Gendron-Lefebvre arpenteurs-géomètres, reçu le 16 juin 2020;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures concerne deux (2) aspects, soit d'autoriser :

- une marge de 2 mètres, plutôt que 7 mètres, au périmètre de la boucle et ainsi subdiviser les lots 6 209 436 et 6 209 437 afin de créer deux (2) nouveaux lots non construisibles avec l'espace résiduel découlant de cette subdivision;
- une marge de 5 mètres, au lieu de 7 mètres, à la limite du périmètre de la boucle sur le lot 6 209 413;

ATTENDU QUE la demande de dérogations mineures vise donc à permettre une distance de deux (2) mètres de la limite latérale de terrain par rapport aux deux (2) futurs lots résiduels (6 209 436 et 6 209 437), respectivement de 6,05 mètres et de 4,12 mètres de largeur, qui pourraient, dans le futur être joint aux deux (2) lots voisins (5 542 518 et 5 542 520) pour effectuer le projet de construction;

ATTENDU QUE le second volet de la demande concerne le lot 6 209 413 et vise à permettre une marge latérale de 5 mètres donnant sur le périmètre de la boucle, plutôt que 7 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-806 du *Règlement de zonage 1101*;

ATTENDU QUE cette demande découle du fait que le futur propriétaire désire avoir un garage double, ce qui demande plus d'espace en largeur;

ATTENDU QU'il est impossible de déplacer le cadastre vers le sud en raison de la présence d'une servitude d'égout pluvial qui traverse le coin du dernier lot 6 209 419, à droite;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 488.5.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 juin 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter les deux (2) demandes de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogations mineures a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures soumise pour le développement de la boucle A (rue Bénard) et 664-678, chemin du Golf, faisant partie intégrante du projet Vilamo, afin d'autoriser :

- une marge latérale gauche de 5 mètres, plutôt que 7 mètres, à la limite du périmètre de la boucle A pour le lot 6 209 413;
- une marge latérale de 2 mètres, plutôt que 7 mètres, au périmètre de la boucle A, pour les lots 6 209 436 et 6 209 437;
- la création de deux (2) nouveaux lots (6 209 436 et 6 209 437) non construisibles, d'une largeur respective de 6,05 mètres et de 4,12 mètres.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-344**

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES – 210, RUE DU SANCTUAIRE – ZONE A-810**

ATTENDU QU'une nouvelle demande d'approbation des plans-concept pour la construction d'une habitation multifamiliale de douze (12) logements au 210, rue du Sanctuaire, préparés par Coursol-Miron Architectes et datés du 4 juin 2020, a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'une dérogation mineure est nécessaire concernant l'implantation du bâtiment multifamilial de douze (12) logements;

ATTENDU QUE la demande est accompagnée d'un plan projet d'implantation préparé par M. Vital Roy, révisé en date du 9 juin 2020, portant le numéro de dossier 24019, mandat 46111, minute 52347;

ATTENDU QUE le rapport de la firme T2 Environnement, soit le plan de remise en état d'une portion de la bande riveraine située sur les lots 5 542 454 et 5 542 455, reste toujours valide;

ATTENDU QUE l'emprise au sol permet maintenant l'aménagement de 14 cases de stationnement à l'intérieur et 8 cases à l'extérieur, pour un total de 22 cases de stationnement, ce qui évite tout empiètement dans la bande de protection riveraine;

ATTENDU QUE des dérogations mineures devront être émises relativement aux aspects suivants :

- permettre une marge de recul avant de 4,41 mètres, au lieu de 6 mètres, tel que prévu à la grille des usages et des normes de la zone A-810;
- permettre l'aménagement de 22 cases de stationnement, au lieu de 24, tel que prévu au tableau 4.7 de l'article 4.6.3.2 du Règlement de zonage;

En considérant toutefois de :

- permettre des travaux temporaires à l'intérieur de la bande de protection riveraine durant le chantier de construction, qui sera remise en état par la suite, selon les recommandations de la firme environnementale au dossier;
- permettre le maintien des équipements d'Hydro-Québec et Bell déjà construits dans la bande de protection riveraine, étant donné que la présence du cours d'eau était méconnue au moment de leur installation;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent que les plans-concept proposés sont, dans l'ensemble, conformes aux objectifs et critères de la section 7 du chapitre 3 du *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, dans sa résolution 488.9.20 adoptée lors de son assemblée tenue le 16 juin 2020, recommande au Conseil municipal d'accepter cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié sur le site Internet de la Ville de Sainte-Julie, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Claude Dalpé  
**APPUYÉ** par M. André Lemay

**RÉSOLU :**

D'approuver la demande de dérogations mineures pour la construction d'un bâtiment multifamilial au 210, rue du Sanctuaire, afin d'autoriser :

- l'implantation d'un bâtiment principal à 4,31 mètres de la limite avant du terrain, plutôt que 6 mètres;
- l'aménagement de 22 cases de stationnement, plutôt que 24;

Le tout, conditionnellement :

- au réaménagement de la bande de protection riveraine selon les concepts établis par la firme spécialisée T2 Environnement et en fonction des nombreuses exigences et recommandations émises par le biologiste M. Daniel Tarte quant aux interventions sur le site, afin de naturaliser la bande de protection riveraine;
- au dépôt pour analyse des plans-concept d'architecture du paysage pour l'ensemble du site ainsi que des plans d'éclairage;

Et, en considérant de :

- permettre des travaux temporaires à l'intérieur de la bande de protection riveraine durant les travaux du chantier de construction;
- permettre le maintien des équipements d'Hydro-Québec et Bell déjà construits.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

### **20-345**

#### **APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 760, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande pour la construction d'un bâtiment multifamilial sur la propriété située au 760, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire un bâtiment multifamilial de onze (11) ou douze (12) logements sur le terrain où se trouve actuellement un bâtiment commercial, lequel sera démolé dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction du nouveau bâtiment multifamilial ont été approuvés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 18 mars 2020 et adoptés par le Conseil municipal lors de la séance publique du 7 avril 2020;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour autorisation;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 29 juin 2020, le Comité de démolition a autorisé la démolition du bâtiment commercial situé au 760, montée Sainte-Julie;

ATTENDU QU'aucune personne n'a manifesté son intérêt à participer à la séance du Comité de démolition par le biais de la plateforme Zoom, suite à la publication de l'avis public le 15 juin 2020, dans lequel on invitait toute personne désirant assister à cette séance à faire parvenir son adresse courriel au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'aucune personne n'a adressé d'opposition écrite au Service du greffe, concernant la délivrance d'une autorisation de démolition, suite à la publication de l'avis public le 15 juin 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

RÉSOLU :

D'appuyer l'autorisation du Comité de démolition pour la démolition du bâtiment situé au 760, montée Sainte-Julie, conditionnellement au respect de l'article 11.1 (délai d'appel) du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-346**

**APPUI – AUTORISATION DE DÉMOLITION – 777, MONTÉE SAINTE-JULIE – ZONE C-308**

ATTENDU QU'une demande pour la construction d'un bâtiment commercial sur la propriété située au 777, montée Sainte-Julie a été soumise au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QUE le projet soumis consiste à construire un bâtiment commercial sur le terrain où se trouve actuellement une résidence bifamiliale, laquelle sera démolie dans le cadre des travaux;

ATTENDU QUE les plans-concept de construction du nouveau bâtiment commercial ont été approuvés par les membres du Comité consultatif d'urbanisme le 18 mars 2020 et adoptés par le Conseil municipal lors de la séance publique du 7 avril 2020;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité de démolition pour autorisation;

ATTENDU QUE lors de sa séance tenue le 29 juin 2020, le Comité de démolition a autorisé la démolition de la résidence située au 777, montée Sainte-Julie;

ATTENDU QU'aucune personne n'a manifesté son intérêt à participer à la séance du Comité de démolition par le biais de la plateforme Zoom, suite à la publication de l'avis public le 15 juin 2020, dans lequel on invitait toute personne désirant assister à cette séance à faire parvenir son adresse courriel au Service de l'urbanisme;

ATTENDU QU'aucune personne n'a adressé d'opposition écrite au Service du greffe, concernant la délivrance d'une autorisation de démolition, suite à la publication de l'avis public le 15 juin 2020;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par Mme Amélie Poirier

RÉSOLU :

D'appuyer l'autorisation du Comité de démolition pour la démolition de la résidence située au 777, montée Sainte-Julie, conditionnellement au respect de l'article 11.1 (délai d'appel) du *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de la Ville de Sainte-Julie*;

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de douze (12) mois consécutifs avant le début de tous travaux de construction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-347**

**DÉSIGNATION ET DEMANDE D'OFFICIALIZATION DE TOPONYME –  
PROJET RÉSIDENTIEL QUARTIER VILAMO – BOUCLE « K »**

ATTENDU le projet de développement résidentiel Quartier Vilamo qui est actuellement en construction près du Golf de la Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE ce projet comprend la construction de deux (2) voies de circulation publiques qui donneront accès à des rues privées comprises dans un développement à petite échelle, relevant d'un syndicat de copropriété;

ATTENDU QUE le Comité de toponymie de la Ville préconise une thématique relative aux pionniers et aux bâtisseurs de la Ville pour la dénomination des voies de circulation de ce projet;

ATTENDU QU'une banque de toponymes a été créée pour le secteur des bâtisseurs, dont la boucle « K » fait partie, laquelle comprend les noms Isola-Comtois, Denyse-Riendeau, Bernadette-Trudeau, Joséphine-Archambault, Denise-Collette, Jacques-Sénécal, André-Savaria, Léon-Malo, Philippe-Huard, Roch-Côté, Alexis-Chicoine et L.-T.-Chagnon;

ATTENDU les recommandations du Comité de toponymie;

Il est PROPOSÉ par M. Claude Dalpé  
APPUYÉ par Mme Nicole Marchand

**RÉSOLU :**

DE désigner la rue privée faisant partie du secteur des bâtisseurs (boucle « K ») comme suit, conformément au plan annexé à la présente résolution :

- rue Léon-Malo;

D'acheminer une copie de la présente résolution, accompagnée d'un plan de localisation, à la Commission de toponymie du Québec, à des fins d'officialisation des toponymes, ainsi qu'au promoteur du projet.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**20-348**

**AIDE FINANCIÈRE – ÉVÈNEMENT SPÉCIAL – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la réception d'une demande d'aide financière du club de patinage de vitesse Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la compétition régionale du Circuit C'L'Fun du samedi 19 octobre 2019;

ATTENDU QUE cette demande respecte les critères d'admissibilité de la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 4, « Soutien aux événements spéciaux »;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 juillet 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser à l'organisme Les Fines Lames de Sainte-Julie une aide financière équivalant à onze (11) heures de location de glace, selon un taux horaire de 76,95 \$, pour une somme de 846,45 \$;

D'accorder ce montant sous forme de crédit sur la facturation des heures de glace de l'automne 2020 de cet organisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-349**

**AIDE FINANCIÈRE – EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE ADMINISTRATIVE – LES FINES LAMES DE SAINTE-JULIE**

ATTENDU la Politique d'attribution des subventions du Conseil municipal, volet 6, « Soutien aux bénévoles par l'engagement d'une ressource administrative »;

ATTENDU la demande d'aide financière formulée par Les Fines Lames de Sainte-Julie en vue de soutenir les bénévoles œuvrant au sein du conseil d'administration par l'embauche d'une ressource administrative;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont analysé le rapport qui leur a été présenté par le Service des loisirs lors de la Commission administrative du 6 juillet 2020;

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 547,08 \$ à l'organisme Les Fines Lames de Sainte-Julie pour la saison 2019-2020 dans le cadre de la Politique précitée.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-350**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE – GESTION DES PISCINES EXTÉRIEURES – CENTRE DE LA CULTURE ET DU SPORT DE SAINTE-JULIE – ÉTÉ 2020**

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Julie souhaite confier au Centre de la culture et du sport de Sainte-Julie (CCSSJ) la gestion de la patageoire et des piscines extérieures situées dans les parcs Jules-Choquet et Edmour-J.-Harvey pour la saison estivale 2020;

ATTENDU QUE le CCSSJ et ses employés détiennent l'expertise nécessaire à une telle gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu qu'un contrat de service intervienne entre la Ville de Sainte-Julie et le CCSSJ afin d'établir les modalités relatives à la gestion des piscines extérieures;

ATTENDU les exceptions aux règles d'adjudication des contrats prévues à l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par Mme Isabelle Poulet

RÉSOLU :

D'accepter les termes et conditions du contrat de service à intervenir entre la Ville de Sainte-Julie et le CCSSJ pour la gestion des piscines extérieures, lequel contrat est joint à la présente;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat de service ainsi que tout autre document donnant effet à la présente;

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques nécessaires.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### **20-351**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 964-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 964 RELATIF AUX NUISANCES ET À LA PAIX PUBLIQUE AFIN D'INTERDIRE LES VÉLOS DANS LES ENDROITS PUBLICS OÙ UNE SIGNALISATION L'INTERDIT**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 964-8 modifiant le Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique afin d'interdire les vélos dans les endroits publics où une signalisation l'interdit* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 964-8 modifiant le *Règlement 964 relatif aux nuisances et à la paix publique* afin d'interdire les vélos dans les endroits publics où une signalisation l'interdit, est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

#### **20-352**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1101-103 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RELATIVES AUX RAMPES D'ESSAI DE VÉHICULES ACCESSOIRES À UN USAGE INDUSTRIEL SELON CERTAINES CONDITIONS**

Avis de motion est donné par Mme Amélie Poirier que le *Règlement 1101-103 modifiant le Règlement de zonage 1101 afin d'ajouter des dispositions réglementaires relatives aux rampes d'essai de véhicules accessoires à un usage industriel selon certaines conditions*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101*, afin d'ajouter certaines dispositions relatives à la construction de rampes d'essai pour véhicules dans la zone I-152;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal consentent à aller de l'avant avec le présent processus de modification réglementaire et choisissent de remplacer la consultation publique qui aurait dû se tenir dans le cadre de ce processus, par une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;



---

---

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par Mme Lucie Bisson

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1101-103 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'ajouter des dispositions réglementaires relatives aux rampes d'essai de véhicules accessoires à un usage industriel selon certaines conditions;

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-353**

#### **AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1107-8 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 1107 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT ACCESSOIRE SUR UNE PROPRIÉTÉ DONT LA SUPERFICIE EST INFÉRIEURE À 557 MÈTRES CARRÉS**

Avis de motion est donné par Mme Isabelle Poulet que le *Règlement 1107-8 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels 1107 afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'aménagement d'un logement accessoire sur une propriété dont la superficie est inférieure à 557 mètres carrés*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'y ajouter des dispositions relatives à l'aménagement d'un logement accessoire sur une propriété résidentielle abritant une résidence de type unifamiliale isolée H1, (à l'exception de celles de type marge latérale zéro) sur un terrain de moins de 557 mètres carrés;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable à l'égard de ce projet de règlement à la rencontre du Comité du 18 mars 2020 (résolution 485.17.20);

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal consentent à aller de l'avant avec le présent processus de modification réglementaire et choisissent de remplacer la consultation publique qui aurait dû se tenir dans le cadre de ce processus, par une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Poulet  
APPUYÉ par M. Mario Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement 1107-8 modifiant le *Règlement sur les usages conditionnels 1107* afin d'ajouter des dispositions réglementaires concernant l'aménagement d'un logement accessoire sur une propriété dont la superficie est inférieure à 557 mètres carrés;

---

---

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**20-354**

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1108-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1108 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE AFIN D'AGRANDIR LA SECTION 11 « SECTEURS COMMERCIAUX DE LA ROUTE 229 DANS LA PARTIE NORD DU SECTEUR URBAIN (ZONES C-249 ET C-321) » À MÊME LA SECTION 15 « ZONES DE TRANSITION DU VIEUX-VILLAGE », SOIT EN Y INTÉGRANT UNE PARTIE DE LA ZONE C-248**

Avis de motion est donné par M. Mario Lemay que le *Règlement 1108-16 modifiant le Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'agrandir la section 11 « Secteurs commerciaux de la route 229 dans la partie nord du secteur urbain (zones C-249 et C-321) » à même la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village », soit en y intégrant une partie de la zone C-248*, sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'agrandir la section 11 « Secteurs commerciaux de la route 229 dans la partie nord du secteur urbain (zones C-249 et C-321) » à même la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village », soit en y intégrant une partie de la zone C-248;

ATTENDU QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal consentent à aller de l'avant avec le présent processus de modification réglementaire et choisissent de remplacer la consultation publique qui aurait dû se tenir dans le cadre de ce processus, par une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

Il est PROPOSÉ par M. Mario Lemay  
APPUYÉ par M. André Lemay

RÉSOLU :

D'adopter le projet de règlement 1108-16 modifiant le *Règlement 1108 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'agrandir la section 11 « Secteurs commerciaux de la route 229 dans la partie nord du secteur urbain (zones C-249 et C-321) » à même la section 15 « Zones de transition du Vieux-Village », soit en y intégrant une partie de la zone C-248;

DE présenter ce projet de règlement dans le cadre d'une consultation écrite de quinze (15) jours, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 et à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020 du ministre de la Santé et des Services sociaux;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **20-355**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1165-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1165 AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS AUX DÉFINITIONS AINSI QU'EN MODIFIANT LES CATÉGORIES D'IMMEUBLES ASSUJETTIS**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1165-3 modifiant le Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de Sainte-Julie afin d'apporter des précisions aux définitions ainsi qu'en modifiant les catégories d'immeubles assujettis* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

Le projet de règlement 1165-3 modifiant le *Règlement 1165 relatif à la démolition d'immeubles sur le territoire de Sainte-Julie* afin d'apporter des précisions aux définitions ainsi qu'en modifiant les catégories d'immeubles assujettis est déposé séance tenante par ce membre du Conseil;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

### **20-356**

#### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1233 POUR PAYER LE COÛT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE FILS D'UTILITÉS PUBLIQUES SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU FER-À-CHEVAL ET DE LA RUE DE MURANO, AINSI QUE LES FRAIS CONTINGENTS POUR UN MONTANT DE 4 133 000 \$ ET AUTORISANT UN EMPRUNT À CETTE FIN POUR UN MONTANT NE DEVANT PAS EXCÉDER 4 133 000 \$**

Avis de motion est donné par M. Claude Dalpé que le *Règlement 1233 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano, ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 133 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 133 000 \$* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil;

Le projet de règlement 1233 pour payer le coût des travaux d'enfouissement de fils d'utilités publiques sur une partie du chemin du Fer-à-Cheval et de la rue de Murano, ainsi que les frais contingents pour un montant de 4 133 000 \$ et autorisant un emprunt à cette fin pour un montant ne devant pas excéder 4 133 000 \$ est déposé séance tenante par ce membre du Conseil.

**20-357**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 1257  
RELATIF AUX ANIMAUX**

Avis de motion est donné par Mme Nicole Marchand que le *Règlement 1257 relatif aux animaux* sera présenté pour adoption à une séance distincte du conseil.

Le projet de règlement 1257 est déposé séance tenante par ce membre du conseil.

**20-358**

**ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 1101-102 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN D'AUTORISER, À LA GRILLE DES USAGES  
ET DES NORMES DE LA ZONE C-308, LA CLASSE D'USAGE MULTIFAMILIALE H5  
(9 LOGEMENTS ET PLUS) AINSI QUE LES NORMES AFFÉRENTES À CETTE  
CLASSE D'USAGE**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone C-308, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus);

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du Conseil du 9 juin 2020, à la résolution 20-303;

ATTENDU QUE le projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite de quinze (15) jours, soit du 23 juin au 7 juillet 2020, conformément à l'arrêté 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux;

Il est PROPOSÉ par M. André Lemay  
APPUYÉ par M. Normand Varin

**RÉSOLU :**

D'adopter le second projet de règlement 1101-102 modifiant le *Règlement de zonage 1101* afin d'autoriser, à la grille des usages et des normes de la zone C-308, la classe d'usage multifamiliale H5 (9 logements et plus) ainsi que les normes afférentes à cette classe d'usage;

DE transmettre une copie de ce projet de règlement à la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville.

**ADOPTÉE UNANIMEMENT**

**POINT 11. COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE**

- Mme Roy souhaite de bonnes vacances et un bel été à tous!
- Mme Roy rappelle aux citoyens que le port du masque sera obligatoire à compter du 18 juillet prochain et invite ceux-ci à continuer de respecter les règles de distanciation physique reliées à la COVID-19.
- Mme Roy mentionne que la prochaine séance du conseil aura lieu le 17 août 2020 à 19 h 30.

**POINT 12. COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS**

- Les membres du conseil souhaitent également de bonnes vacances aux citoyens.

**POINT 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Mme Louise Lessard**

- Où en est-on avec le projet District Sainte-Julie?

Réponse : La Ville poursuit ses discussions avec Trigone pour finaliser certains aspects logistiques et financiers. La signature d'un protocole d'entente est prévue sous peu et des travaux de démolition et d'enfouissement des fils électriques pourraient débuter à l'automne. La construction du projet s'échelonnera sur une période de 36 à 48 mois.

**Mme Julie Charest**

- Mme Charest demande quel est l'état des lieux du secteur H-131. Est-ce qu'un développement y est prévu? Comme c'est un espace boisé en bordure d'une réserve naturelle, quel est le plan d'action de la Ville pour protéger cette zone riche en biodiversité?

**Mme Nathaly Toutant**

- Concernant le projet de prolongement de la rue de La Montagne derrière la rue du Vert Bois :
  - 1- Qui sera propriétaire du côté sud de la rue de la Montagne (terrains qui ne seront pas développés)?
  - 2- Combien coûteront approximativement les infrastructures?
  - 3- Qui les paiera? Est-ce que les promoteurs paieront 100 % du coût des infrastructures?
  - 4- Quelle a été ou sera l'implication de Nature-Action ou tout autre organisme à but non lucratif dans l'acquisition, le développement ou l'entretien des terrains adjacents au projet?
  - 5- Serait-il possible de tenir une séance d'information (qui pourrait être virtuelle) sur le projet à l'intention des résidents du Domaine des Hauts-Bois?

Réponse : Des précisions sont apportées quant aux informations qui circulent présentement concernant la construction de maisons dans le Domaine des Hauts-Bois. Tout d'abord, il n'est pas question du terrain du champ de tir appartenant à la Défense nationale. Il s'agit de la dernière phase des terrains appartenant à Domaine des Hauts-Bois inc., prévue depuis plusieurs années, accessible par la rue de la Falaise, derrière la rue du Vert-Bois. Une quinzaine de terrains sont zonés résidentiels à cet endroit. Advenant le cas où le projet se concrétiserait, les résidents touchés en seront informés, comme ils l'ont été en 2009. Mme Roy précise également que le projet initial touchait une trentaine de maisons, de part et d'autre de la rue de la Falaise, mais que tout un côté de rue ne pourra être construit car il est bordé par une zone de conservation à perpétuité. L'organisme à but non lucratif, Nature-Action Québec inc., y a fait du nettoyage, de l'entretien et a fermé des sentiers qui menaçaient la survie de certaines espèces. Concernant les infrastructures, elles seront payées à 100 % par le promoteur.

#### **Mme Sonia Pépin**

- Mme Pépin demande si la Ville a l'intention d'acquérir certains terrains appartenant à la Défense nationale.

Réponse : La Ville n'a pas l'intention d'acquérir ces terrains.

#### **Mme Nathaly Toutant**

- Mme Toutant demande si après l'ouverture du prolongement de la rue de la Montagne, les citoyens n'auront plus d'accès piétonnier à la forêt se trouvant au sud de la rue de la Montagne pour des raisons de protection de la flore?

Réponse : La partie protégée n'est déjà pas accessible car elle est escarpée. Les citoyens auront toujours accès aux sentiers qui existent déjà.

- Mme Toutant demande si elle peut avoir accès aux études environnementales relatives au prolongement de la rue de la Montagne, particulièrement en ce qui a trait aux plantes rares.

Réponse : La demande sera transmise au Service du greffe qui fera les vérifications nécessaires. L'information sera également transmise à M. Jean-François Tremblay, Mme Julie Charest et Mme Sonia Pépin.

#### **M. Richard Marquis**

- La Ville prendra-t-elle la décision de rendre le port du masque obligatoire comme le font de plus en plus de ville de la province dans les magasins à grandes surfaces et tous les endroits publics?

Réponse : La réglementation provinciale obligera, dès le 18 juillet 2020, le port du masque ou du couvre-visage dans tous les lieux publics fermés.

#### **Mme Louise Van Eyck**

- Mme Van Eyck demande si cela est voulu d'avoir procédé en catimini pour l'installation du nouveau panneau sur la rue de Paris. Cette nouvelle signalisation aura des répercussions au mois de septembre, lors de la rentrée scolaire, sur la rue Borduas et le boulevard N.-P.-Lapierre.

Réponse : La Ville n'a aucunement procédé en catimini, le processus ayant débuté il y a plusieurs semaines. La Ville a modifié la signalisation conformément à la loi. La Ville communiquera avec Mme Van Eyck afin de répondre à ses différentes demandes.

**M. Jean-Francois Nadeau**

- M. Nadeau demande ce que signifie « sauf véhicules autorisés » sur le panneau installé sur la rue de Paris. Est-ce qu'un citoyen peut outrepasser l'interdiction.

Réponse : Il s'agit des véhicules d'urgence, tels que les véhicules de police, de pompier et les ambulances.

- M. Nadeau apprécierait avoir une discussion avec le conseiller Normand Varin afin de discuter de la nouvelle signalisation installée sur la rue de Paris.

Réponse : le conseiller M. Varin communiquera avec M. Nadeau.

**Mme Sandrine Nadeau**

- Mme Nadeau demande pourquoi la Ville ne met pas une zone scolaire sur la rue de Paris.

Réponse : L'objectif n'est pas d'imposer des amendes mais de diminuer la quantité de véhicules pour la sécurité des enfants du secteur.

**M. Alain Lemaire**

- M. Lemaire demande si la Ville a des solutions pour faire réduire la vitesse des véhicules qui circulent sur la rue de la Coulée, entre les rues Savaria et des Vents. Avec la piste cyclable du parc qui traverse avec tous les enfants, M. Lemaire craint qu'un incident grave arrive.

Réponse : Le dossier sera apporté pour analyse au Comité de la sécurité publique.

**M. Frédéric Morin**

- M. Morin mentionne que les véhicules routiers circulent rapidement sur le boulevard N.-P.-Lapierre et il apprécierait que la Ville trouve une solution à cet effet, car il a peur pour ses enfants.

Réponse : Une demande de surveillance policière sera faite à cet endroit.

**Mme Corinne Casaubon**

- Mme Casaubon demande si des travaux d'asphaltage sont prévus prochainement sur le boulevard Armand-Frappier, plus particulièrement près des concessionnaires.

Réponse : Ces travaux ne sont pas prévus à court terme.

**Mme Annie Bilodeau**

- Mme Bilodeau demande s'il est possible d'accentuer la présence policière dans le parc de la coulée, car beaucoup de jeunes s'y retrouvent en soirée.

Réponse : De la surveillance est déjà faite à cet endroit par une agence de sécurité. Une demande sera faite auprès de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et l'agence de sécurité mandatée par la Ville afin d'accentuer la surveillance.

**Mme Julie Laliberté**

- Mme Laliberté demande si la Ville a l'intention de mandater Hydro-Québec pour émonder les arbres en périphérie du parc de l'Érablière situé au Domaine des Hauts-Bois.

Réponse : Plusieurs opérations d'émondage sont effectuées régulièrement. Une demande a été faite à Hydro-Québec afin qu'une attention particulière soit faite dans le Domaine des Hauts-Bois, pour éviter les pannes de courant.

**M. Régent Martin**

- M. Martin mentionne que la surface de l'étang au parc N.-P.-Lapierre n'est pas propre. Il a avisé à plusieurs reprises la Ville, mais rien n'a été fait.

Réponse : Il s'agit d'un problème récurrent et que la Ville essaie de trouver une solution. Dans l'intervalle, l'étang est nettoyé régulièrement.

**Mme Catherine Desjardins**

- Mme Desjardins demande si la Ville prévoit faire une piste cyclable sur la voie de service de l'autoroute 20 jusqu'au Domaine des Haut-Bois.

Réponse : L'aménagement d'accotements asphaltés sur la rue Nobel, entre la rue Principale et le chemin du Fer-à-Cheval est prévu en 2024, conformément au dernier programme triennal d'immobilisations. Cependant, les priorités et échéanciers sont révisés chaque année. Le prochain échéancier sera connu à l'adoption du budget en décembre 2020.

**M. Réjean Provost**

- M. Provost demande s'il est possible d'installer un panneau interdisant le frein moteur sur le chemin du Fer-à-Cheval en direction nord, au niveau de l'autoroute 20.

Réponse : Il y a certaines considérations techniques à respecter, mais une signalisation à cet effet sera effectivement ajoutée prochainement.

**Mme Louise Lessard**

- Mme Lessard mentionne que l'éclairage dans le secteur du parc Jordi-Bonet s'est nettement amélioré. Cependant, un peu plus loin, cela laisse à désirer.

Il est mentionné que le luminaire actuellement installé sur la rue Alfred-Pellan est un luminaire solaire à détection de mouvement. Le choix de la technologie solaire s'explique par le fait que, pour le moment, Hydro-Québec n'envisage pas de raccordement filaire à cet endroit. Quant au choix d'un lampadaire à détection de mouvement, cela se justifie par la nécessité d'économiser la batterie, car le dispositif actuel ne permet pas d'emmagasiner suffisamment d'énergie pour éclairer en continue toute la nuit.

Cependant, la Ville a bien conscience que l'éclairage actuel de la rue Alfred-Pellan n'est pas satisfaisant. C'est pourquoi des discussions se poursuivent avec Hydro-Québec pour trouver une solution de raccordement électrique. En parallèle, nous allons tester au cours des prochains mois une autre technologie de luminaires solaires : ces nouveaux lampadaires sont censés éclairer toute la nuit. Si ce projet pilote s'avère concluant, il serait envisageable de remplacer le lampadaire actuel par ce nouveau dispositif.



- Mme Lessard mentionne également que plusieurs propriétés ont des gazons très longs et beaucoup de mauvaises herbes.

Réponse : Il n'est effectivement pas recommandé de tondre la pelouse lors des grandes chaleurs. Le règlement de nuisances régleme[n]te par contre la hauteur du gazon et la présence de mauvaise herbe. Mme Roy lui conseille de contacter le service aux citoyens si des résidences présentent des signes de négligence.

#### **Mme Karine Massé**

- Mme Massé mentionne ne pas être d'accord avec la nouvelle signalisation sur la rue de Paris et demande si d'autres solutions peuvent être envisagées.

Réponse : La Ville a modifié la signalisation à la suite de demandes de citoyens de la rue pour assurer la sécurité des enfants. De plus, cette modification a été faite selon les règles énoncées dans la loi.

- Mme Massé demande si la Ville a l'intention de faire des vérifications de vitesse sur la rue de Genève.

Réponse : Une analyse sera faite à cet effet.

#### **Mme Eugénie Francoeur**

- Mme Francoeur demande si les résidents auront encore un accès à la montagne par la rue de la Montagne ou la rue de la Falaise lorsque les quinze futures résidences auront été construites sur la rue de la Falaise.

Réponse : La partie actuellement protégée n'est pas accessible, car elle est escarpée. Par ailleurs, les citoyens auront toujours accès aux sentiers qui existent déjà.

#### **M. Pierre-Alexandre Patenaude**

- M. Patenaude demande ce qu'il advient de la rue Saint-Louis située dans le secteur du Vieux-Village, car la Ville devait la refaire.
- M. Patenaude désire des explications concernant le secteur du Vieux-Village, soit plus particulièrement parce qu'il a un immeuble dans ce secteur et qu'il veut y apporter des rénovations majeures ou reconstruire tout simplement. Il demande à quel moment les plans architecturaux du Vieux-Village seront prêts.

Réponse : La réfection de la rue Saint-Louis a été reportée en 2022 et le processus d'octroi de mandat à une firme spécialisée est en cours pour la préparation d'un guide architectural qui devrait être produit et adopté au plus tard au début de l'année 2021.

#### **M. Denis Nadeau**

- M. Nadeau mentionne qu'il a beaucoup de problèmes avec le ramassage des feuilles et brindilles. En effet, cela fait trois fois que celles-ci ne sont pas ramassées sur la rue Denise-Pelletier. M. Nadeau précise avoir communiqué avec la MRC, mais aucune réponse et aucun retour d'appel.

Réponse : La Ville communiquera avec la MRC en son nom.

**Mme Karine Jolicoeur**

- Mme Jolicoeur demande si la Ville prévoit faire une piste cyclable sur la rue Nobel, entre la rue Principale et le chemin du Fer-à-Cheval et une piste cyclable sur la rue Principale, entre le IGA (boulevard N.-P.-Lapierre) et l'église (boulevard Saint-Joseph).

Réponse : La piste cyclable sur la rue Nobel n'est pas prévue à court terme. Quant à celle entre le IGA et l'église, la Ville n'a malheureusement pas d'emprise assez large pour la réaliser.

**Mme Élisabeth Éthier**

- Mme Éthier mentionne qu'il y a deux arbres sur la rue de Grenoble qui ont des marques, probablement à cause de l'agrile du frêne. Depuis la réfection de la rue, les panneaux de signalisation n'ont pas été remis. Il est demandé si l'installation de ces panneaux sera faite bientôt.

Réponse : La signalisation devrait être remise en place, mais des vérifications seront faites. Pour les arbres, il est effectivement possible que ce soit lié à l'agrile du frêne; la Ville effectuera également des vérifications.

**Mme Josée Racicot**

- Mme Racicot demande si l'émondage des arbres sera fait dans le sentier piétonnier situé entre la rue des Marguerites et la rue des Jacinthes, car ces arbres sont beaucoup trop gros.

Réponse : Un suivi sera fait à cet effet.

**M. Michael Seery**

- M. Seery demande s'il est possible d'installer un arrêt obligatoire sur le chemin du Fer-à-Cheval, entre la rue Lussier et le poste de police, car les véhicules y circulent très rapidement.

Réponse : Effectivement, la vitesse est élevée à cet endroit, et ce, malgré de nombreuses opérations policières. La Ville tente de trouver une solution afin de faire diminuer la vitesse.

**Mireille Leblanc**

- Mme Leblanc aimerait savoir s'il est possible d'installer un dos d'âne sur la rue de la Seigneurie, à la hauteur de la rue Brassard car depuis que l'arrêt obligatoire a été enlevé, il y a des risques d'accidents.

Réponse : Ce dossier sera référé au Comité de la sécurité publique pour une analyse précise.

**Guy Cormier**

- M. Cormier demande si la Ville fera le resurfaçage des terrains de Pickleball.

Réponse : La Ville ne savait pas qu'il y avait une problématique sur ces terrains. Des vérifications seront faites à cet effet.

**Karine Jolicoeur**

- Mme Jolicoeur mentionne que la rue Décarie est remplie de trous.

Réponse : La Ville intervient de façon ponctuelle pour réparer ces trous.

**20-359**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Mme Amélie Poirier  
APPUYÉ par M. Normand Varin

RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée à 21 h 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Suzanne Roy,  
Mairesse

---

Nathalie Deschesnes,  
Greffière